

Compte rendu de séance

Séance du 8 Novembre 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Date de la convocation
31/10/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du :13/11/2019

L'an 2019, le 8 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

Présents : M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, Mme BEZIER Sylvie, M. BUSNEL Rémy, M. JAMET Jean-Yves, M. PELÉ Rémy, Mme ROCHELLE Christelle, M. ROUAULT Renan

Excusés : Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène

Absent(s) : M. BERRUYER Cyrille, Mme LEGRAND Sandrine, M. MACÉ Marcel

A été nommé(e) secrétaire : M. PELÉ Rémy

Objet(s) des délibérations

2019-051 - TARIFS COMMUNAUX 2020 :
2019-052 - Mise à disposition d'un éducateur sportif :

2019-051 - TARIFS COMMUNAUX 2020 :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les tarifs communaux 2020. Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal fixe les tarifs 2020 de la façon suivante :

Salle des fêtes

OBJET

Vin d'honneur	60€
1 journée	250€
2 jours consécutifs	320€
Chauffage 1 journée	30€
Chauffage 2 jours	50€
Associations communales et intercommunales	Location gratuite Forfait de nettoyage si utilisation de la cuisine : 70€

Photocopies : Format A4 : 0.20€ - Format A3 : 0.30€
Photocopies couleur : Format A4 : 0.40€ - Format A3 : 0.60€
Photocopies associations : Tarifs divisé par deux

Cimetière :

Concession 30 ans : 75€ - Concession 50 ans : 150€
Columbarium :

Durée	Montant
15 ans	300€
20 ans	400€
30 ans	600€
40 ans	800€
50 ans	1000€

2019-052 – Mise à disposition d'un éducateur sportif :

Considérant la décision de la communauté de commune Couesnon Marches de Bretagne de supprimer le service des éducateurs sportifs au profit des écoles et des associations du territoire dans sa nouvelle compétence mise en place au 1^{er} Janvier 2020.

Considérant la volonté des communes de Val Couesnon, Chauvigné, Bazouges la Pérouse, Noyal sous Bazouges, St Rémy du Plain, Rimou et Marcillé Raoul et autres communes de mutualiser ce service.

Considérant l'impossibilité matérielle de créer un Groupement d'employeur pour le 1^{er} janvier 2020.

Considérant la proposition de la commune de Val Couesnon de porter au moins transitoirement l'embauche d'un éducateur

Le conseil municipal :

- accepte le principe du portage de l'éducateur sportif par la commune de Val Couesnon
- accepte la charge financière qui en découlera par la signature d'une convention avec la commune de Val Couesnon pour la prestations aux écoles de ST REMY DU PLAIN.
- Soutient la demande du club de football FCMBRN, déployant son activité sur 4 communes, de contractualiser également avec la commune de val Couesnon pour le service de l'éducateur sportif à son profit.
- Soutiendra financièrement le club, avec les communes de Noyal sous Bazouges, Bazouges la Pérouse, Marcillé Raoul, en rapport de son nombre d'habitants (DGF) sur le nombre total d'habitants des 4 communes afin que le FCMBRN puisse faire face à cette nouvelle charge due au démembrement de la compétence sport communautaire indépendante de sa volonté.

Le conseil municipal demande à M. le maire de solliciter auprès de la communauté de commune, en CLECT, le reversement aux communes de la contrepartie de la charge de l'éducateur sportif précédemment supportée par la communauté CMDDB à due concurrence de son activité dans les différentes communes.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer tout document afférent à ce projet.

Information sur la future armature territoriale : Mr le maire informe le conseil municipal des différentes réunions sur ce sujet. Il invite tous les conseillers municipaux à participer à la réunion du 28 novembre à Noyal sous Bazouges et à transmettre leur proposition sur le développement du bassin de vie (Bazouges, Marcillé, Noyal, Rimou, St Rémy) pour le 14 novembre afin que ces propositions soient évoquées à la réunion du 15 novembre à Marcillé Raoul.

Résultat de la réunion de la commission cimetière du 28 octobre :

Les membres de la commission « cimetière » se sont déplacés au cimetière, le 28 octobre dernier. Ils ont constaté que les 22 tombes figurant au procès-verbal de 2012, sont restées dans leur état initial et n'ont fait l'objet d'aucune amélioration. Un nouveau procès-verbal va être établi afin de continuer cette procédure de reprise de concessions.

Information sur l'appel d'offres du 12, rue de l'église :

Parution de l'appel d'offres le 14 octobre, remise des offres le 13 novembre à 12h00. Voir si les membres de la commission d'appel d'offres peuvent être présents lors de l'ouverture des plis.

Vœu du maire : le samedi 4 janvier à 18h00. Même organisation que l'an dernier. Voir pour l'achat d'un sac isotherme avec le nom de la commune (80 pièces)

Invitation commémoration du 11 novembre : Le dimanche 10 novembre à 10H30.

Questions diverses :

- Achat de borne anti-stationnement : Présentation du devis de chez Comat et Valco. Les membres du conseil municipal demandent un autre devis sur des demi-boules.

Séance levée à : 22 :00

*En mairie, le 12/11/2019
Le Maire
Yves LERAY*